

Règlement Coupes de la Manche

Le Comité Départemental de la Manche de Basket-ball organise une compétition dénommée " Coupe de la Manche" ouverte aux équipes manchoises seniors, masculines et féminines ainsi que les U18F, évoluant dans les championnats départementaux.

Les coupes sont dénommées "Patrick GERVAUX" pour la coupe Féminine et "Marc BASTIAN" pour la coupe Masculine.

L'engagement des équipes est gratuit et obligatoire pour toutes équipes qui évoluent dans le championnat cité ci-dessus.

Un handicap de 10 points sera appliqué par division d'écart.

Les équipes d'une même association ou d'une même Coopération Territoriale (CTC) seront nominatives et devront respecter la règle des brûlés.

En aucun cas, un joueur ou une joueuse ne pourra disputer une rencontre de Coupe dans une équipe et une autre rencontre de la même catégorie dans une deuxième équipe.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain de l'équipe de niveau inférieur, et si de même niveau, celle tirée en premier, sera l'équipe recevante.

Élimination directe à chaque tour, jusqu'aux demi-finales.

Le tirage au sort sera intégral.

Les horaires seront ceux des championnats départementaux normalement appliqués, sauf si dérogations validées par la Commission des Compétitions 5x5.

Les frais d'arbitrage seront réglés par la caisse de Péréquation.

Les clubs recevant devront impérativement saisir le résultat sur FBI.

En cas de forfait, une pénalité financière de 100 € sera imputée au club fautif.

Tout cas particuliers non prévus dans ce règlement seront traités par la Commission des Compétitions.

Ces décisions seront sans appel.

Règlement homologué par le Comité Directeur du Comité

Le Président du Comité Départemental



le Président de la Commission des Compétitions 5x5

Patrick LAURENT

